



SCMS Randonnée Montagne

Siège social : Hôtel de Ville, Maison des Associations 06370 MOUANS-SARTOUX

Site web: <http://mouans-sartoux-randonnee-montagne.asso.fr>

NOTICE INFORMATION PREALABLE et CONDITIONS PARTICULIERES- annexe 12

SEJOUR DORDOGNE du 11 Avril 2020 au 17 avril 2020
Nature: Randonnée pédestre,

Le séjour est ouvert aux adhérents du club, titulaires de la licence FFR 2019-2020.
La réservation implique l'approbation et la ratification sans réserve pour le licencié des conditions de vente. Nombre de participants : 20 minimum et 32 maximum

Responsable du séjour : Genevieve BOELE Animatrice SCMS Randonnée Montagne
Suppléant : Michel OLIVIERI Animateur SCMS Randonnée Montagne

PROGRAMME -

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre en moyenne montagne.
Séjour en « étoile » de 7 jours (6 nuitées) dont 5 jours de randonnée avec des dénivelées de 200 m à 800 M chaque jour.

Niveau : GENTIANE et PRIMEVERE

Ces randonnées seront encadrées par un ou plusieurs animateurs du club :
Genevieve BOELE et Michel OLIVIERI

Programme du séjour :

- voyage et installation à l'hôtel , visite du village d'Alvignac
- randonnée vers les plus beaux villages de France : de Loubressac à Autoire : 10 km , 310 m
Visite des deux villages et du village de st Cere
- balade du rebord du Causse aux falaises , au départ de Carennac : 10 km , 210 m
- histoire d'eaux au pays des pierres : balade au départ du village aux sept tours:
 - Martel 11 km , 360 m
- Visite du village et du village de Souillac
- des roches et des hommes depuis st Sosy : chemin taillé dans la falaise desservant des abris préhistoriques : 8 km , 220 m
- Visite du village de Rocamadour
- randonnée du Causse au départ de Issendolus : 16 km , 200 m : découverte du Causse avec ses cazelles, dolmen, ancien hospice de Beaulieu
- retour

Ce programme n'est donné qu'à titre indicatif, le programme définitif sera remis par l'animateur ultérieurement.

Les lieux de randonnée, temps de marche et dénivelés sont donnés à titre indicatif et n'ont pas de valeur de contrat.

L'organisation se réserve le droit de modifier ce programme quelle qu'en soit la cause (météo, niveau technique des participants, conditions exceptionnelles liées au milieu visité, etc...) et le responsable du séjour reste le seul juge des conditions extérieures qui peuvent l'amener à changer l'itinéraire à tout moment dans un souci de qualité du séjour et de sécurité.

Départ du parking du Casino à Mouans-Sartoux le 11 Avril 2020 à 8 h

Fin du séjour le 17 Avril 2020 après le petit-déjeuner pour un retour en direction de Mouans-Sartoux, arrivée prévue vers 18 h.

HEBERGEMENT -

- HOTEL DU CHATEAU

Adresse : Place de la Mairie 46500 ALVIGNAC-LES-EAUX

L'organisateur se réserve de retenir, le cas échéant, une autre structure d'hébergement que celle désignée ci-dessus.

COUT DU SEJOUR-

Le séjour est réservé en demi-pension.

Association bénéficiaire de l'immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris
Numéro d'immatriculation:IM075100382 Tel 01 44 89 93 90 Centre d'Information tel01 44 89 93 93 ;

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une Association reconnue d'utilité publique. agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.
Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051 IMv9-Annexe 12-notice info préalable-11/2019 1/4

Le coût du séjour est fixé à **327 €** par personne /adulte, en chambre double (couple ou twin)
Suppléments pour chambre individuelle: **25 €/jour soit prix du séjour à 480€**
Prix sur la base d'un minimum de 26 personnes.

Ce prix comprend :

- la demi-pension , du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour
- les frais d'immatriculation tourisme de **3,50€/pers** non remboursables (ou **5€** si chambre individuelle)
- la taxe de séjour
- l'accompagnement des randonnées par les animateurs de SCMS Randonnée Montagne
- la gratuité accordée par l'hôtel à l' accompagnateur.
- **¼ vin compris à tous les repas pris à l'hôtel.**

Ce prix ne comprend pas :

- tous les pique-niques,
 - le voyage AR, jusqu'au lieu de séjour et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.
 - les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
 - Toutes les dépenses personnelles (les boissons y compris aux repas, visites,.....)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris »

ASSURANCES OPTIONNELLES -

Le licencié a la possibilité de souscrire à la réservation du séjour aux assurances optionnelles citées sur le bulletin de souscription « assurances » (annexe 11)
Le montant de la prime d'assurance reste dû à l'assureur même en cas d'annulation du voyage.

PAIEMENTS DU SEJOUR-

Dès l'inscription, **deux** chèques à l'ordre de **SCMS Randonnée Montagne**

- un chèque de **110 €** (acompte) + si option choisie prime assurance de **13 € soit au total 123 €** (ou si chambre individuelle un chèque de **263 €** (acompte)+ option assurance **21€ soit 284 €**) qui sera mis à l'encaissement rapidement
- un chèque de **217 €** (solde du séjour) qui sera encaissé **UN MOIS** avant le jour du départ

Paiement par virement possible (totalité dès l'inscription) contacter la trésorière pour RIB.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION -

Le licencié peut annuler son séjour à tout moment aux conditions financières suivantes :

Annulation signifiée par écrit (courrier daté ou email) au responsable du séjour :

- à plus de 91 jours avant le départ ou dans les huit jours calendaires suivant la date de signature par l'adhérent du bulletin d'inscription: restitution des sommes versées *
- 90 jours ou moins avant le départ ou dans les huit jours calendaire suivant la date de signature par l'adhérent du bulletin d'inscription: 100 % du prix total du séjour est dû

* hors supplément

Il est donc conseillé de souscrire l'assurance annulation (Cf Notice sur les assurances)

Aucun séjour écourté ou prestation non consommée durant le séjour à l'initiative du licencié ne fera l'objet d'un remboursement.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS -

en voitures personnelles avec co-voiturage.

Les participants seront regroupés sur proposition de l'organisateur du séjour pour constituer des équipages de 4 personnes par véhicule. Chaque participant s'acquittera des frais du déplacement (Trajet A-R et trajets sur place) selon consigne du responsable du séjour.

Distance ALLER/RETOUR **1160 km** Mouans-Sartoux/lieu de séjour. Coût estimé environ **126 € + trajets sur place.**(tarif en vigueur suivant règlement intérieur)

En cas de refus de ces conditions, le participant fera son affaire de son déplacement et de son hébergement jusqu'à rejoindre le groupe aux lieux, dates et heures arrêtés par l'organisateur.

MODIFICATION DU SEJOUR-

La randonnée pédestre et ses activités sont l'élément dominant du séjour. La responsabilité de l'organisateur étant d'apporter les moyens nécessaires à assurer la sécurité du groupe, il pourra modifier le programme et/ou annuler, en cours de séjour, toute activité dont les conditions climatiques, condition physique des participants ou aléas seront susceptibles de ne pas permettre d'assurer la sécurité du groupe et de ses participants. Ces modifications ou annulations ne pourront pas faire l'objet de demande de remboursement ou/et d'indemnisation de la part du licencié.

RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR-

Pendant les activités "temps libre" définies dans le programme ou définies par l'organisateur durant le séjour, les participants ne sont plus sous la responsabilité du Responsable du séjour et de ses animateurs.

En cas de sinistre ils seront couverts par leur assurance individuelle fédérale en tant que licencié FFR. De même, un participant du séjour qui souhaite de ne pas participer à l'activité définie dans le programme, ou organisée par l'organisateur durant le séjour sera considéré comme se détachant du groupe. La responsabilité du Responsable du séjour et de ses animateurs ne sera plus engagée et le participant sera couvert par son assurance fédérale individuelle en tant que licencié.

Le Responsable du séjour pourra refuser toute personne s'il estime :

- que celle-ci n'a pas l'expérience et/ou les capacités physiques requises pour les randonnées du séjour.
- que cette personne par son comportement est susceptible de nuire à la sécurité du groupe.

PRECISIONS SUR LES ACTIVITES-

- Autres activités

Elles ne seront pas encadrées et considérées comme des activités « temps libre ».

DIVERS et RECOMMANDATIONS-

Quelques jours avant le départ, l'organisateur vous communiquera les informations complémentaires relatives au transport et au séjour.

INSCRIPTIONS -

Ce séjour est confirmé.

Votre inscription deviendra définitive après signature et **RENOI du BULLETIN D'INSCRIPTION (RECTO + VERSO)** et du **BULLETIN D'ASSURANCE** éventuellement des attestations spécifiques... **sous huitaine** et des règlements ci-dessus.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA GARANTIE 10 JOURS APRES L'ENVOI DU BULLETIN D'INSCRIPTION.
En cas d'un nombre insuffisant d'inscription à cette date, le séjour sera annulé.

DOCUMENTS EN ANNEXE :

- les conditions générales de vente -Annexe 12bis. Obligation d'information des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme

Seront transmis ultérieurement:

- la notice d'information à l'assurance - Annexe 10
- bulletin de souscription à l'Assurance Annexe 11
- bulletin d'inscription (recto + verso) Annexe 13

Les **documents** (bulletin d'inscription, bulletin d'assurance et chèques) seront à retourner directement à la **trésorière** :

Mme Huguette PEITI Les Hauts de San Peyre 63 Route d'Opio 06650 LE ROURET
tel : 06 31 46 22 97 (privilégier texto) Email : huguette.pt.randos06@gmail.com

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter la responsable du séjour :

Mme Genevieve BOELE 206 impasse de l'Ecole Vieille - 06550 - la Roquette sur Siagne

Tel : 06 64 35 57 46

Email : genevieveboele@gmail.com

Le 11 janvier 2020

Pour l'organisateur

SCMS Randonnée
~~Mairie de Mouvans-Sartoux~~
~~06370 MOUVANS-SARTOUX~~